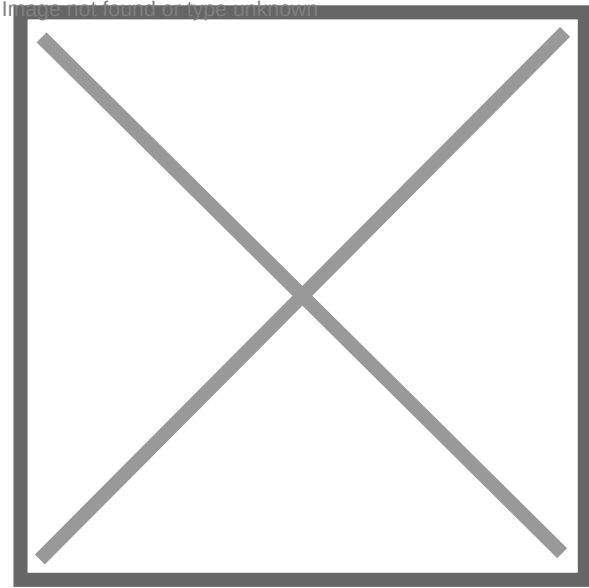




Pacs et indemnités chômage

Par **Ju2619**, le **06/10/2022** à **11:29**

Bonjour et merci de prendre le temps de me répondre , j'aimerais savoir actuellement je vis avec mon conjoint nous aimerions nous pacser et changer de région si mon conjoint démissionne aura t'il le droit au chômage ? rnQuelle serait la procédure à suivre ? rnMerci à vous

Par **Visiteur**, le 06/10/2022 à 14:03

BonjourrrrrnPour une démission pour vous suivre si vous changez d'employeur, ouirrrrrnPour une démission volontaire simple de sa part, pas de droit, mais le dossier peut être réexaminé après 121 jours, sans garantie bien entendu.

Par **Lag0**, le **06/10/2022** à **17:12**

Etrange, j'avais répondu à cette question sur un autre forum mais le sujet a disparu...